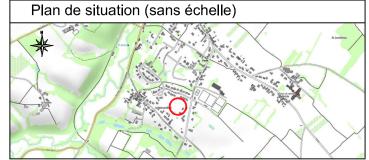
Maître d'Ouvrage :



Commune de CORCOUE SUR LOGNE "Le Clos de la Normandière"

PLAN DE VENTE	L
DEFINITIF	

_OT n°19



Surface	512 m²
Surface plancher	250 m²
Cadastre	XA 342
Servitude	Oui
N° Permis d'Aménager	PA n°044 156 21 B3001
Date de l'Arrêté	10 Novembre 2021
Dossier	28352

Plan de localisation (sans échelle) Lot 16 Lot 17 Lot 1 Lot 18 Lot 2 Lot 3 _ot 20 Lot 13 Lot 4 Lot 12/ **L**ot 21 ∕Lot 11 Lot 5 Lot 6 Lot 7

Architecte

Agence CITTE CLAES

6, rue Gustave Eiffel - Case 4005 44806 SAINT HERBLAIN. Tél : 02 51 78 67 97 E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS

MACHECOUL (44): Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME

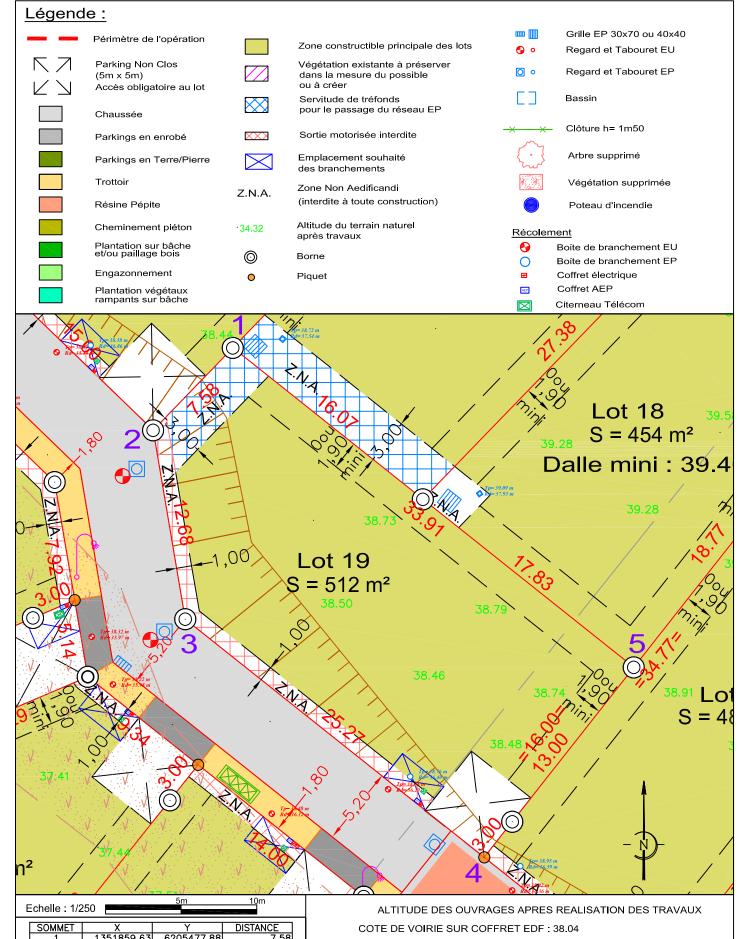
% 02 40 78 60 20 - ☑ cdcconseils@c BOUFFERE (85): 6 rue René Descartes - P.A. 85600 BOUFFERE

% 02 51 94 18 48 - ☑ cdcconseils85**©**c

LES HERBIERS (85): 14 rue de Saumur − 85500 LES HERBIERS % 02 51 91 08 27 − ☑ cdcconseils85@cdcconseils.com

AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires
- . La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- . Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant l'aménagelent d'ensemble du lotissement.
- 7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitifs des lots.



COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE

BRANCHEMENT EU: 36.29

BRANCHEMENT EP: 36.40

LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Rattachement altimétrique : IGN 69

Date d'édition : 29/06/2022

Echelle: 1/250